



*Mairie de Huelgoat*

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du Mardi 22 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Monsieur Joel GOUGAY, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER, Monsieur Gérard TOSSER et Monsieur Gaëtan PEYREBESSE.

**Absents** : Madame Aurore LEROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Claude MOREL et Madame Marie Laure SEVEN

**Procuration** :

Madame Claude MOREL donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

**Secrétaire de Séance** : Madame Audrey BARAZER

2022-023

**Approbation du compte de gestion budget principal 2021**

Monsieur Christian Le BORGNE, comptable public représentant la trésorerie de Carhaix, donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2021 établi par ses soins pour le budget principal.

Après avoir entendu Monsieur Christian Le BORGNE et constatant la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget communal :

**Le conseil municipal décide** :

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ *D'adopter le compte de gestion 2021 du budget principal établi par la trésorerie de Carhaix.*

2022-024	Approbation du compte administratif : Budget principal 2021
----------	---

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2021.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2021 (Dépenses)	1 218 634,17 €
TOTAL TITRES EMIS 2021 (Recettes)	1 528 265,91 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	309 631,74 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 (1)</b>	<b>309 631,74 €</b>
<b>Investissement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2021 (Dépenses)	816 942,33 €
TOTAL TITRES EMIS 2021 (Recettes)	803 739,44 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	-13 202,89 €
Résultat reporté au 31/12/2020	495 550,50 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 (2)</b>	<b>482 347,61 €</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2021</b>	<b>791 979,35 €</b>

Les résultats de clôture seront repris dans le budget primitif 2022

Monsieur le maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Marc QUEMENER, 1er Adjoint, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,***

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ *D'approuver le compte administratif 2021 du budget principal*

2022-025	Approbation du compte de gestion 2021 : Budget « Service des eaux »
----------	---

Monsieur Christian LE BORGNE comptable du trésor public de Carhaix donne lecture du compte de gestion 2021 établi par ses soins pour le budget service des eaux.

Après avoir entendu Monsieur Christian LE BORGNE et constatant la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget service des eaux :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

- ✓ **D'adopter le compte de gestion 2021 du budget service des eaux établi par la trésorerie de Carhaix.**

2022-026	Approbation du compte administratif 2021 : Budget « Service des eaux »
----------	--

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2021

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS (Dépenses)	99 962,50 €
TOTAL TITRES EMIS (Recettes)	111 773,21 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	11 810,71 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 (1)</b>	<b>11 810,71 €</b>
<b>Investissement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS (Dépenses)	113 478,42 €
TOTAL TITRES EMIS (Recettes)	116 373,26 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	2 894,84 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE INVESTISSEMENT EXERCICE 2020</b>	<b>48 859,94 €</b>

<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 (2)</b>	<b>51 754,78 €</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2021</b>	<b>63 565,49 €</b>

Les résultats de clôture seront repris dans le budget primitif 2022

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Marc QUEMENER, premier adjoint, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,**

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

**D'approuver le compte administratif 2021 du Budget « service des eaux ».**

2022-027	<b>Approbation du compte de gestion 2021 : Budget « Lotissement de Kerseac'h »</b>
----------	--

Monsieur Christian LE BORGNE comptable du trésor public de Carhaix donne lecture du compte de gestion 2021 établi par ses soins pour le budget Lotissement de Kerseac'h. Après avoir entendu Monsieur Christian LE BORGNE et constatant la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget Lotissement de Kerseac'h:

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

**D'adopter le compte de gestion 2021 du budget Lotissement de Kerseac'h établi par la trésorerie de Carhaix.**

2022-028	Approbation du compte administratif 2021 : Budget « Lotissement de Kerseac'h »
----------	--

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2021.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS (Dépenses)	57 216,00 €
TOTAL TITRES EMIS (Recettes)	57 216,20 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	0,20 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 (1)</b>	<b>0,20 €</b>
<b>Investissement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS (Dépenses)	48 976,63 €
TOTAL TITRES EMIS (Recettes)	54 925,67 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	5 949,04 €
<i>RESULTATS DE CLOTURE INVESTISSEMENT EXERCICE 2020</i>	102 698,83 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 (2)</b>	<b>108 647,87 €</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2021</b>	<b>108 648,07 €</b>

Les résultats de clôture seront repris dans le budget primitif 2022

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Marc QUEMENER, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,**

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

**D'approuver le compte administratif 2021 du lotissement de Kerseac'h**

2022-029	<b>Affectation du résultat 2021 : budget principal</b>
----------	--

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget principal :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>	
<i>Résultat de fonctionnement</i>	
Résultat de l'exercice à reporté :	309 631,74 €
L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement	
<i>Résultat d'investissement</i>	
Résultat de l'exercice à reporté :	482 347,61 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ *D'approuver l'affectation de résultat 2021 ci-dessus pour le budget principal.*

2022-030	<b>Affectation du résultat 2021 : budget service des eaux</b>
----------	---

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget service des eaux :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT</b>	
<i>Résultat de fonctionnement</i>	
Résultat de l'exercice à reporter	11 810,71 €
L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement	
<i>Résultat d'investissement</i>	
Résultat de l'exercice à reporter	51 754,78 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ **D'approuver l'affectation de résultat 2021 ci-dessus pour le budget service des eaux.**

2022-031	<b>Affectation du résultat 2021 : budget lotissement de Kerseac'h</b>
----------	---

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget lotissement de Kerseac'h :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT</b>	
<b><i>Résultat de fonctionnement</i></b>	
Résultat de l'exercice à reporté	0,20 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section de fonctionnement	
<b><i>Résultat d'investissement</i></b>	
Résultat de l'exercice à reporté	108 647,87 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,***

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

***D'approuver l'affectation de résultat 2021 ci-dessus pour le budget lotissement de Kerseac'h.***

2022-032	Taux de fiscalité locale 2022
----------	-------------------------------

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :

Taux	2021	2022
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>34.98%</b>	<b>34.98%</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>45.12%</b>	<b>45.12%</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **Décide d'adopter les taux présentés ci-dessus pour l'année 2022**

→ **Taxe foncière (bâti) : 34.98 %**

→ **Taxe foncière (non bâti) : 45.12 %**

2022-033	Budget principal : Vote du Budget primitif 2022
----------	---

Vu la présentation du budget à la commission finance du mardi 15 mars 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour

l'exercice 2022 au titre du budget principal. Elles s'établissent comme suit :

<b>BUDGET PRIMITIF 2022</b>	
<b>Dépenses 2022</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
011 - Charges à caractère général	437 428,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	743 250,00
014 - Atténuation de produits	10 500,00
022 – Dépenses imprévues	1 648,33
023 – Virement à la section d'investissement	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 820,00
65 - Autres charges de gestion courante	282 253,67
66 - Charges financières	20 250,00
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00



68 - Dotations aux amortissements et provisions	200,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 567 350,00</b>
<b>Investissement</b>	
020 – Dépenses imprévues	8 000,00
040 – Charges transférées	5 000,00
041 – Opération patrimoniales	75 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	134 336,66
20 - Immobilisations incorporelles	131 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	275 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 006 000,00
23 - Immobilisations en cours	517 000,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
4581 - Opération sous mandat	6 500,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 157 836,66</b>

<b>Recettes 2022</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
013 - Atténuations de charges	20 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	81 650,00
73 - Impôts et taxes	945 000,00
74 - Dotations participations et subventions	491 200,00
75 - Autres produits de gestion courante	24 200,00
76 - Produits financiers	100,00
77 - Produits exceptionnels	200,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 567 350,00</b>
<b>Investissement</b>	
001 – Solde d'exécution positif reporté	482 347,61
021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00
040- Opérations d'ordre entre sections	70 820,00
041 – Opérations patrimoniales	75 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	52 000,00
1068-Exédents de fonctionnement capitalisés	309 631,74
13 - Subventions d'investissement	471 750,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	689 787,31
4582 - Opérations sous mandat	6 500,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 157 836,66</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ *D'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.*

2022-034	Budget principal : Vote du Budget service des eaux 2022
----------	---

Vu la présentation du budget à la commission finance du mardi 15 février 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2022 au titre du budget service des eaux. Elles s'établissent comme suit :

<b>BUDGET PRIMITIF 2022</b>	
<b>Dépenses 2022</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
011 - Charges à caractère général	22 859,00 €
012 - Charges de personnel	1 000,00 €
022 – Dépenses imprévues	1 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	2 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 741,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	200,00 €
66 - Charges financières	16 500,00 €
67 – Charges exceptionnelles	400,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>114 700,00 €</b>
<b>Investissement</b>	
001 – Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €
020 – Dépenses imprévues	3 006,49 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	20 000,00 €
041- Opérations patrimoniales	8 160,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	22 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	22 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	95 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>170 666,49 €</b>

<b>Recettes 2022</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
042 – Opérations d’ordre de transfert entre section	20 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	87 500,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	6 200,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>114 700,00 €</b>
<b>Investissement</b>	
01- Solde d’exécution de la section d’investissement reporté	51 754,78 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 000,00 €
040- Opérations d’ordre entre sections	70 741,00 €
041- Opérations patrimoniales	8 160,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	23 810,71 €
13 - Subventions d’investissement	14 200,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
<b>Total des recettes d’investissement</b>	<b>170 666,49 €</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ *D’approuver le budget primitif du budget service des eaux pour l’exercice 2022 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.*

2022-035	<b>Budget principal : Vote du Budget lotissement de Kerseac’h 2022</b>
----------	--

**: Budget principal : Vote du Budget lotissement de Kerseac’h 2022**

Vu la présentation du budget à la commission finance du mardi 15 mars 2022

Monsieur le Maire présente à l’assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l’exercice 2021 au titre du budget lotissement de Kerseac’h. Elles s’établissent comme suit :

<b>Dépenses 2022</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
011 - Charges à caractère général	137 147,87 €
042 - Opérations d’ordre de transfert entre sections	217 959,87 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €

66 - Charges financières	0,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>355 112,74 €</b>
<b>Investissement</b>	
040 – Opérations d’ordre entre sections	177 553,87 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	149 053,87 €
<b>Total dépenses d’investissement</b>	<b>326 607,74 €</b>

<b>Recettes 2022</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,20 €
042 – Opérations d’ordre de transfert entre section	177 553,87 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	5,00 €
77 - Produits exceptionnels	149 553,67 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>355 112,74 €</b>
<b>Investissement</b>	
001 – Solde d’exécution de la section d’investissement reporté	108 647,87 €
040- Opérations d’ordre entre sections	217 959,87 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
<b>Total des recettes d’investissement</b>	<b>326 607,74 €</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

***D’approuver le budget primitif du budget lotissement de Kerseac’h pour l’exercice 2022 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.***

2022-036	<b>Approbation du procès-verbal du 22 février 2022</b>
----------	--

Monsieur le maire donne lecture aux conseillers municipaux du procès-verbal de la séance précédente du 22 février 2022. Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

2022-037	<b>Décisions du maire</b>
----------	---------------------------

N° de la décision	Intitulé de la décision
09-2022	<i>Déclarations d'intention d'aliéner</i>
10-2022	<i>Travaux de régénération du terrain de football</i>
11-2022	<i>Spectacle pyrotechnique pour 14 juillet 2022</i>
12-2022	<i>Achat d'une machine à désherber thermique pour les espaces verts</i>
13-2022	<i>Trois avenants concernant la construction de la maison médicale</i>

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

2022-038	<b>Travaux d'éclairage au terrain d'entraînement de Berrien</b>
----------	---

M. Le Maire rapporte à l'assemblée que des travaux d'éclairage ont été réalisés sur le terrain d'entraînement situé dans la commune de Berrien. Ce terrain est utilisé par l'association de football Entente sportive Berrien-Huelgoat.

Il a été convenu entre la municipalité précédente de Huelgoat et la commune de Berrien de partager en deux le montant des travaux d'éclairage restant soit : 12 327.41 € TTC restant à charge pour la commune de Huelgoat.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

**-Accepte** la prise en charge des travaux d'éclairage d'un terrain de football situé dans la commune de Berrien pour un montant de 12 3217.41€ TTC

2022-039	Mise en place de la nouvelle application Paprika pour la bibliothèque
----------	---

La bibliothèque possède un portail hébergé en ligne appelé Paprika. Celui-ci va évoluer vers une nouvelle application appelée Décalog SIGB et Décalog portail Pro

La création de ce nouveau portail nécessite l'acquisition d'une nouvelle licence, des droits d'utilisation, du paramétrage de l'application et de la formation aux utilisateurs.

La proposition financière de la société DECALOG est de 2970 € HT (3240€ TTC).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **Décide** de retenir la proposition de la société DECALOG pour un montant de 2970 € HT

- **Autorise** le Maire à signer la proposition tarifaire correspondante.

2022-040	Accès aux missions facultatives proposées par le CDG29 - Actualisation de la « convention-cadre »
----------	---

**Le Maire informe l'assemblée que :**

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc.

Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de notre « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Les modifications apportées à ce document, sont destinées à simplifier nos relations contractuelles et n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG29.

Le Maire invite l'assemblée à adopter la « convention-cadre » proposée par le CDG29 annexé à cette délibération

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **D'APPROUVER** les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Finistère,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

2022-041	Subvention de participation à l'achat de matériel au profit du collège Jean Jaurès
----------	--

Vu la convention tripartite signée le 2 février 2022 définissant les termes d'accueil des élèves de l'école élémentaire Jules Ferry au restaurant scolaire du Collège Jean Jaurès de Huelgoat

Suite au courrier de Madame La Principale du Collège du 22 février 2022 sollicitant une subvention communale pour l'achat de matériels de cuisine

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de cette convention il est prévu à l'article X- 'Matériel et équipement' que la commune de Huelgoat participe à l'achat de gros matériels pour la cuisine du collège. Cette participation est déterminée par rapport au prorata du nombre du nombre de repas facturés en N-1. Soit :

La demande concerne :

	Remplacement ressorts Lave-vaisselle	Remplacement résistance Lave-vaisselle
Part collègue	864.40€	373.20€
<b>Part Mairie</b>	<b>258.20€</b>	<b>124.40€</b>
Cout total du matériel TTC	1 122.60€	497.60€

Soit un montant total de **382.60€ TTC** pour la mairie

Après en avoir délibéré, l'assemblée, décide de :

Voix Pour :	12
Voix Contre :	0
Abstention :	0

-**Accepter** de participer à l'achat de matériels de cuisine au profit du Collège Jean Jaurès pour les montants décrits sur le tableau ci-dessus.

2022-042	<b>Marché rénovation de la toiture de la salle omnisports : Titulaire du Lot 3 couverture et étanchéité</b>
----------	---

Suite à la délibération N°2022-020 du 22 février 2022 concernant l'attribution aux entreprises des lots pour la rénovation de la toiture du gymnase ;

Le Lot n°3 avait été attribué à la société Bihannic pour un montant de 233 335.66€ HT. Hors l'entreprise Bihannic a fait un oubli dans son offre. La nouvelle offre s'élève à 260 480.39€ HT



L'offre est dorénavant classée en seconde place,

Au regard des critères fixés dans le règlement de consultation, le Lot n° 3 Couverture – Etanchéité est attribué à :

CLASSEMENT	N° de LOT	INTITULE du LOT	ENTREPRISE RETENUES	MONTANT HT	MONTANT HT TOTAL AVEC OPTION(S)
1	3	COUVERTURE ETANCHEITE	AEB	244.286.84 Option : 6 046.65€	250 333.49€

Cela représente une plus-value de + 16 997.83€HT. Soit un montant global de 546 510.27€ HT

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Décide de retenir l'entreprise AEB dans la cadre du marché de travaux de rénovation de la toiture de la salle omnisports, lot n°3, pour un montant global de 250 333.49€ HT

-Donne pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

2022-043	Travaux d'enrobé au lieu-dit Park ar Meen
----------	---

Madame Marie Brigitte BRETHERS conseillère municipale quitte le conseil.  
Le maire informe l'assemblée de la prévision de travaux d'enrobée au lieu-dit Park ar Meen

La société EUROVIA titulaire du groupement de commande de Monts D'Arrée Communauté propose un devis de 15 222.75 € HT (Soit 18 267.30€ TTC) pour ces travaux.

Cette prestation sera réalisée hors marché.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	7	
Vote contre :	0	
Abstention :	4	M. PEYREBESSE, M. QUEMENER, Mme MOREL et Mme BARAZER

-Valide les travaux d'enrobé au lieu-dit Park ar menn

-Valide la proposition de travaux de la société Eurovia pour un montant de 15 222.75€ HT.

**Questions et informations diverses**

Pas d'objets

Monsieur le Maire clôt les débats et lève la séance à 20h50.

Le Maire,  
Monsieur Jacques THEPAUT

